



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241209-2024DECDEL20-DE



Date de la convocation : 3 décembre 2024
Séance du Conseil Municipal : 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 34 et 35) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE – Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU – Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Isabelle CHARRIER-FONTENIT
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE
Julie MARIEL-GODARD
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 34 et 35
Nombre de conseillers votants : 31
30 aux délibérations 34 et 35

Secrétaire de séance : Laurence MARTINEAU

20- DÉMOLITION DE DEUX BÂTIMENTS INDUSTRIELS ET RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL DESTINÉ À UN PÔLE ASSOCIATIF – AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Par délibération n°14 du 25 septembre 2023, le Conseil municipal a approuvé le programme technique et fonctionnel du projet de démolition de deux bâtiments industriels et de réhabilitation d'un bâtiment industriel destiné à un POLE ASSOCIATIF, ainsi que l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux d'un montant de 2 380 000,00 € HT (valeur septembre 2023) comprenant deux phases de travaux ainsi décomposées :

- une première phase estimée à 280 000 € HT, correspondant à la démolition des bâtiments n° 1 (485 m²), et n°2 (1 240 m²), comprenant empierrement de l'emprise des bâtiments et raccordements aux réseaux existants ;
- une deuxième phase estimée à 2 100 000 € HT, correspondant à la réhabilitation du bâtiment n°3 (1800 m²) y compris les travaux de structure et de couverture du bâtiment pour recevoir la mise en place d'une centrale de production électrique photovoltaïque.

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, le contrat de maîtrise d'œuvre a été conclu le 27 décembre 2023 avec l'équipe représentée par la SARL AGENCE GREGOIRE ARCHITECTES – 49300 CHOLET pour un forfait provisoire de rémunération de 152 320,00 € HT.

Par délibération n°22 du 7 octobre 2024, le Conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition de deux bâtiments industriels et la réhabilitation d'un bâtiment industriel destiné à un Pôle Associatif fixant le forfait définitif de rémunération à 161 920,00 € HT.

Contenu de l'avenant n°2 :

Le présent avenant a pour objet :

- de prendre acte, depuis le 1^{er} juillet 2024, du changement du numéro de SIRET et de l'adresse du siège social de l'AGENCE REGIONALE ETUDES STRUCTURES (AREST), membre de l'équipe de maîtrise d'œuvre.
Ces changements ont une incidence sur les éléments d'enregistrement administratif du marché à savoir :
 - Nouveau numéro de SIRET : 850 109 190 0023
 - Nouvelle adresse du siège social : 3 rue Charles Tellier, ZAC du Cormier IV, BP 30308 – 49303 CHOLET Cedex
 - Domiciliation inchangée : CRCM LACO ENT NANTES SUD LOIRE / code banque 10278 / code guichet 36800 / n° compte 0020206201 / clé RIB 87.
- d'ajouter, à la demande du Maître d'ouvrage, une mission de coordination SSI au cotraitant AREA Etudes La Roche pour un montant de 4 800,00 € HT.

Compte tenu de ce qui précède, le montant du marché de maîtrise d'œuvre est modifié comme suit :

Montant du marché initial :	152 320,00 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	9 600,00 € HT
Montant de l'avenant n°2 :	4 800,00 € HT
Nouveau montant total du marché :	166 720,00 € HT

(Cent soixante-six mille sept cent vingt euros hors taxes)

Cet avenant représente une augmentation de 9,45 % par rapport au contrat initial.

Conformément à l'article L1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres.* »

La Commission d'Appel d'Offres du 2 décembre 2024 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

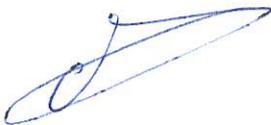
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles R.2194-6 et R.2194-8,
Vu les délibérations n°14 du 25 septembre 2023 et n°22 du 7 octobre 2024,
Vu le projet d'avenant n°2 au marché en cours,
Vu le budget principal 2024, Opération APCP 9201006 - Compte 020-2313
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 25 novembre 2024,
Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 2 décembre 2024,
Vu le rapport de Pierrick THOMAS,

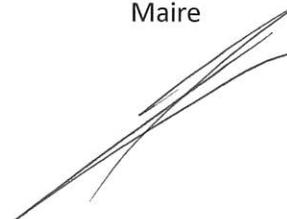
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre conclu avec l'équipe représentée par la SARL AGENCE GREGOIRE ARCHITECTES incluant une nouvelle mission de coordination SSI aux honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre et le nouveau tableau de répartition des honoraires entre co-traitants,
- autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa passation et son exécution.

Laurence MARTINEAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 DEC. 2024
Publié électroniquement le : 13 DEC. 2024